



FICHE DE POSTE

Ville de Lunel – Direction de la Culture, des Arts et des Spectacles

Intitulé du poste : **Technicien du spectacle et de l'événementiel**

Service de rattachement : Direction de la Culture, des Arts et des Spectacles

Responsable hiérarchique : Responsable technique/chef d'équipe des établissements culturels

Statut-Grade : Adjoint technique - Catégorie C

Temps de travail : Temps complet - 36 heures

Horaires de travail : Répartis du lundi au dimanche en fonction de la programmation culturelle et des nécessités de service.

Définition du poste :

Sous le contrôle du directeur du service, de son adjoint, et du responsable technique des établissements culturels :

- Participe à l'élaboration et met en œuvre les dispositifs techniques (son, lumière, audiovisuel) nécessaires à la conduite et à la sécurité des spectacles et événements organisés par la commune (spectacles, expositions, conférences, vernissages et rencontres diverses) ou ses partenaires (collectivités territoriales, associations, entreprises, particuliers...)
- Coordonne des solutions techniques en réponse aux exigences de sécurité, aux demandes des artistes et aux fiches techniques des spectacles
- Veille et participe à l'entretien courant du matériel technique, à titre préventif et curatif, effectue les travaux d'entretien et de première maintenance des équipements et matériels du service (Arènes Francis San Juan, Espace Castel, Espace Georges Brassens, Espace Louis Feuillade)
- Assure la surveillance des différentes installations et des usagers et veille au respect des normes de sécurité et des règlements intérieurs
- Accueille et renseigne les usagers

Conditions d'exercice :

Horaires irréguliers avec amplitude variable en fonction des contraintes liées à l'utilisation des locaux et de la programmation culturelle (week-end, soirées)

Fréquentes stations debout prolongées

Port de charges

Contacts fréquents avec les services de la collectivité, les associations, les partenaires publics ou privés et les usagers

Aménagement des congés ou récupérations selon le calendrier des différentes organisations ou manifestations

Autonomie et responsabilité :

Garant du respect du règlement intérieur, des conditions d'utilisation du matériel et de l'application des règles de sécurité pour le personnel et le public.

Prise d'initiatives dans le cadre de la mise en œuvre des missions et des procédures d'urgence

Activités définies, suivies et évaluées par le supérieur hiérarchique.

Compétences requises :

Connaissances de l'environnement professionnel

Maîtrise de l'utilisation, du fonctionnement, de l'entretien et de la maintenance du matériel scénique (son, lumière, audiovisuel).

Connaissances en matière de scénographie et technique de plateau
 Connaissances de la réglementation des ERP et les règles d'hygiène et de sécurité
 Connaissances des procédures d'alerte et de secours (SSIAP recommandé)
 Connaissances des différentes techniques d'entretien des installations et bâtiments
 Connaissances des règles de travail en hauteur
 Notion générale dans le domaine de la réalisation de travaux de première maintenance
 Esprit de décision, notamment pour l'application des consignes de sécurité
 Permis de conduire B
 Caces R489 et R486
 Habilitation électrique et habilitation au travail en hauteur

Encadrement direct et/ou Expertise	
<u>Fonction d'encadrement :</u>	<u>Fonction d'expertise :</u>
Oui	Oui
Non	Non
<u>Nombre d'agents encadrés :</u>	<u>Niveau d'expertise :</u>
Supérieur ou égal à 6	Très forte
De 2 à 5 agents	Forte
1 seul agent	Expertise